



Département de la Savoie

AVIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 27/02/2023

Le 27 février 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Rognaix, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. BURDET Patrice, Maire de Rognaix.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2023

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : BURDET Patrice, CHAMIOT-MAITRAL Benoît, COULIBALY Alou, DUC Marie-Agnès, HAZARD Olivier, NAGORNY Monique, OLIVA Salvatore, TATOUT Sébastien.

Absente excusée : MARTIN-BORRET Estelle

Président de séance : Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Marie-Agnès DUC

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h et demande la modification de l'ordre du jour comme suit :

Administration générale : suppression du point relatif aux programmes de coupes de bois ONF

Urbanisme : ajout d'un point relatif à la délégation de signature du Maire concernant la vente de terrain communal à M. Mainbourg (Caves d'Affinage)

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil du 16/12/2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

I. Administration Générale

- Convention d'hydrocurage proposée par Arlysère.

M. le maire expose que L'agglomération Arlysère, met à disposition des communes un service d'hydrocurage à des prix compétitifs.

Pour bénéficier de ce service, une convention doit être établie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la souscription à cette convention.

- Délégation de signature du Maire pour attribution du marché public portant renouvellement de l'éclairage public.

Par arrêté communal du 16/12/2019, la première partie du renouvellement de l'éclairage public avait été confiée à l'entreprise Bouyges.

La suite des travaux est confiée à l'entreprise Lacis pour un montant de 67 698,16 € budgété.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à M. Le Maire pour signature de ce marché public.

II. Finances

- Modification des tarifs communaux.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal, les différents tarifs pratiqués en 2022 pour la location de biens ou services communaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide une actualisation qui s'établit comme suit :

❖ Salle Polyvalente :

| | Location Sans cuisine | Cautions sans cuisine | Location avec cuisine | Cautions avec cuisine |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Habitants Rognaix | 250.00€ | 400.00€ | 350.00€ | 600.00€ |
| Personnes extérieures | 500.00€ | 900.00€ | 700.00€ | 1 300.00€ |

Nettoyage de la salle polyvalente pour les associations : 80,00€

- ❖ Foyer Communal pour les résidents (à midi et jusqu'à 21 h) 60,00€
- ❖ Déneigement : 30,00€
Pour les accès, à l'exclusion des cours, après le déneigement de la commune, pas le week-end
- ❖ Cimetière (Concession Trentenaire)
 - Concession simple 140,00€
 - Concession caveau 300,00€
 - Columbarium 500,00€
- ❖ Location tractopelle
 - Pour petits travaux (01^{ère} heure due) 80,00€
 - Main d'œuvre (à l'heure) 30,00 €
- ❖ Voyage en déchèterie (capacité de la remorque) : 1.8 m 3 40,00€/trajet
Plus le coût de la main d'œuvre si le tri n'a pas été effectué 30,00€

- Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023.

Afin de faciliter le règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023, il est demandé l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022.

| Chapitre | Libellé | Crédits ouverts en 2022 | Autorisation anticipée 2023 |
|----------|-------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| 16 | Remboursement d'emprunt | 15 200.00€ | 3 900.00€ |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 3 000.00€ | 750.00€ |
| 21 | Immobilisations corporelles | 153 000.00€ | 38 250.00€ |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la demande telle qu'exposée ci-dessus afin de pouvoir engager, liquider et mandater les factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2023.

III. Ressources Humaines

- Modification du tableau des effectifs.

M. Le Maire présente le tableau des effectifs qui s'établit comme suit :

- Une secrétaire de Mairie au grade d'adjoint administratif territorial à 35h/semaines
- Un agent d'accueil au grade d'adjoint administratif à 32h/semaine
- Un agent technique occupant le poste de responsable technique à 35h/semaine
- Un agent technique occupant le poste d'accompagnement au bus scolaire, d'agent d'entretien et d'agent de restauration scolaire à 33h/semaine
- Un agent d'animation occupant le poste d'agent de service périscolaire et de restauration scolaire à 28h/semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification des effectifs.

- Recrutement d'un agent contractuel de remplacement.

M. Le Maire expose la nécessité du recrutement d'un agent contractuel en remplacement de l'employé communal en cas d'absence prolongée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte la création du poste.

IV. Urbanisme

- Délégation de signature du Maire pour attribution des études sur le projet immobilier de « la ville ».

M. le maire rappelle la délibération 32-2022 en date du 1 aout 2022, relative à la création de bâtiments d'habitations de 15 à 20 logements, sur le secteur de « la ville ».

Il précise qu'afin de mieux évaluer la faisabilité du projet, il est nécessaire d'effectuer des études sur les terrains concernés.

M. le maire indique que cette mission est confiée à l'agence Rossi pour un cout de 9000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer l'attribution des études pour ce projet.

- Délégation de signature du Maire pour réalisation de la vente du terrain communal à M. Mainbourg.

M. le maire présente l'offre de prix faite par M. Mainbourg, SCI TERROIR INVEST, pour l'acquisition de la parcelle restante dans la zone de « la poudrière » d'une superficie de 780 m², au prix de 23460 €.

Cette acquisition servira à la réalisation d'un parking.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

Questions diverses et orales

Il est envisagé de mettre en vente les deux terrains restant de la zone AUB à Bayet en contrebas de la route, lorsque l'accès en sera fait. Un devis de cet accès avait été réalisé en 2019, il sera réactualisé.

L'employé communal effectuera un stage fleurissement de la commune.

Ce stage lui permettra entre autres, de construire un budget fleurissement annuel qu'il pourra présenter au conseil municipal.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est en cours, la mairie attend le retour des fiches d'inscription pour le 15 mars prochain.

Un diagnostic des bâtiments communaux près de la poudrière a dû être réalisé compte tenu du risque encouru (fissures dans les murs et charpente abimée), l'expertise montre que le plus grand des bâtiments devra être démoli, en l'absence de fondation, il n'est pas réparable. Le petit bâtiment devra être consolidé.

La mairie est dans l'attente de devis pour envisager et définir les travaux qui seront effectués.

Un conseil d'école s'est tenu le 23/02, les trois écoles vont élaborer un plan de harcèlement commun.

Dans le cadre du dispositif « vigilance citoyenne », et en termes de vidéo protection, la commission sécurité établira un dossier de subvention au Fonds Interministériel pour la Délinquance (FIPD) dont la date limite de dépôt est le 15 mars prochain.

Le panneau d'information de Zone Natura 2000 sera implanté prochainement près du bassin de Bayet.

Il est rappelé que les réunions Maire/ Adjointes du lundi à 18h sont ouvertes à tous les conseillers qui désirent y participer et selon leur disponibilité.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 22h

Fait à Rognaix le 28/02/2023

Affichage le : 03/03/2023

Le Maire
Patrice BURDET

